



**Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2473

L'an Deux Mille Vingt et deux et le 28 du mois de Mars, de 18h00 à 21h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence., en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

*Nombre de délégués en exercice : 424
Nombre de voix des délégués en exercice : 560.59
Présents et représentés eau et assainissement : 140*

*Quorum : 186.86
(crise sanitaire)*

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 178.59

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 1.50

***ABSTENTION (compétences eau et assainissement) :
5.16***

NON VOTANTS : 16.60

Objet

Budget principal : Approbation du compte administratif 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat reporté	0,00 €
Résultat de clôture	0,0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	- 66 771,99 €
Résultat reporté	315 138,01 €
Résultat de clôture	248 546,02 €
RESULTAT CUMULE	
Total cumulé	248 366,02 €

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE

Le compte administratif 2021 du budget principal.

ADOPTE

à la majorité Le compte administratif 2021 du budget principal.

* *

*

Je soussigné, Jacques ESCADE, 7ème Vice-Président du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**Le 7^{ème} Vice-Président du SMDEA
Jacques ESCANDE**

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le :

**Le 7^{ème} Vice-Président du SMDEA
Jacques ESCANDE**

